

# Département de la Moselle

## Arrondissement de BOULAY

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

#### Séance du 26 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

*Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents*

*Membres en fonction : 10*

*Membres présents : 8*

*Dont représentés : 0*

*Membres absents : 2*

#### **POINT n°1 : Marché de réhabilitation du réseau d'assainissement – rue Robert Schuman à Boulay.**

Monsieur le Président indique que ces travaux doivent être effectués avant l'opération entreprise par la Ville de Boulay sur cet axe majeur de circulation qui mène aux écoles, à la crèche et aux principaux équipements publics de la Ville. Le réseau d'assainissement a été inspecté et s'est révélé en très mauvais état. Une consultation a donc été réalisée.

Deux offres ont été transmises sur la plate-forme MATEC. Un avis d'appel à concurrence a été publié le 5 avril au BOAMP. La limite de réception des plis était fixée au 5 avril 2024 à 12h00.

Une offre de l'entreprise AXEO a été transmise, elle s'établit à 268.521,00 € HT soit 322.225,20 € TTC et une offre du groupement SOGEA (cotraitance) environnement /Barriquan pour un montant de 250.617,00 € HT soit 300.740,40 € TTC (offre de base)

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché de reprise de branchements et réhabilitation du réseau d'assainissement à Boulay – rue Robert Schuman/rue de la montagne au groupement d'entreprises SOGEA/Barriquan pour un montant de 250.617,00 € soit 300.740,40 € TTC (offre de base),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

**POINT n°2 : Remise des ouvrages – concession SEBL – aménagement de la zone Muller TP (réalisation d'un carrefour, viabilisation de la zone et aménagement de la voie de desserte).**

Monsieur le Président indique que ces travaux ont consisté à réaliser un carrefour d'accès en T et l'aménagement d'une voie de desserte nécessaire à la viabilisation d'un lot de 3,5 ha qui a été cédé à SOGEA. La réception des travaux a été prononcée le 9 octobre 2023.

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de remise des ouvrages tels que décrits ci-dessus),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

-----

**POINT n°3 : Demandes de subventions – Ambulances AMANN de Niedervisse et société HOP DOG de Berviller.**

Monsieur le Président indique que la communauté de communes a réceptionné les demandes de la société AMANN Ambulances de Niedervisse pour l'acquisition d'un moniteur défibrillateur multiparamétrique connecté pour un montant de 14.000 € HT.

Par ailleurs, une demande a été transmise par la société HOP DOG de Berviller qui présente un projet de food truck (vente de saucisses) pour un montant de 25.062 € HT (limité à 20.000 € HT),

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) d'attribuer à la société AMANN Ambulances la somme de 2800 €
- 2) d'attribuer à la société HOP DOG la somme de 4000 € ,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

-----

**POINT n°4 : Plan de Prévention des risques d'inondation de la vallée de la Nied Allemande. Avis de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois - modification**

Monsieur le Président indique que la communauté de communes a réceptionné le dossier de modification de la modification du PPRI de la vallée de la Nied Allemande.

Ce plan concerne la CCHPB les communes de Bannay, Bionville et Varize.

Cette modification permettra la réalisation de projet photovoltaïque à Varize en particulier.

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'émettre un avis favorable à la modification du PPRI de la Vallée de la Nied Allemande,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

-----

**POINT n°5 : Convention collecte des huiles minérales sur les déchetteries de Boulay et Dalem**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.521665 ;

Vu la loi n°2020-105 du février 2020 relative à la lutte contre l'anti-gaspillage et à l'économie Circulaire, AGECE, prévoyant la mise en place d'une filière de Responsabilité Elargie des Producteurs, REP, pour les producteurs d'huiles minérales ou synthétiques lubrifiantes ou industrielles ;

Vu le décret du 27 octobre 2021 relatif à la gestion des huiles usagées et à la REP des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes de la filière REP des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;

La collecte et le traitement des huiles usagées, de qualité moteurs, issus des déchetteries intercommunales, sont assurés par la société Sevia.

Cette filière dépend d'une nouvelle REP au 1 janvier 2022. Elle reprend gratuitement les huiles minérales collectées en déchetterie et en assure le traitement.

Elle met à disposition des collectivités territoriales, les contenants et les équipements de protection individuelle adaptés.

L'éco-organisme créé pour la gestion de cette REP est nommé : Cyclévia.

Un dossier de demande d'agrément a été déposé, dont la mise en place effective devrait être opérationnelle à la signature de la convention.

Compte tenu de la parution du décret du 27 octobre 2021 de son arrêté définissant le cahier des charges, la société Sévia a toutefois pris le parti de mettre en application les conditions de reprise sans frais des usagers et ce, depuis le 1er janvier 2022.

La société Sévia est habilitée à réaliser une collecte de pompage et traiter les huiles usagées de collecte concernant le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour les déchetteries de Boulay et Dalem.

Les huiles collectées sont stockées dans leur dépôt, puis livrées par porteur aux filières de traitement pour régénération et valorisation.

Cyclévia propose une convention d'une durée d'un an, sous réserve de modification de la réglementation relative à la récupération des huiles usagées pour la collecte et le traitement de ces dernières.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adaptation du bureau communautaire.

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

## DECIDENT A L'UNANIMITE

D'accepter la demande de convention pour le traitement des huiles minérales par la filière REP

D'autoriser le président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

-----

### **POINT n°6 : suppression de postes**

Monsieur le Président indique qu'à la suite du départ de plusieurs agents de la collectivité (mutation), il propose de supprimer les postes correspondants, ceux-ci n'ayant pas été remplacés poste pour poste. Ainsi, est-il proposé de supprimer :

- Un poste d'ingénieur à temps plein (35h),
- Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à temps plein (35h)
- Un poste d'adjoint administratif à hauteur de 29h/semaine, celui-ci ayant été remplacé par un poste d'adjoint administratif à 35h/semaine

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

## DECIDENT A L'UNANIMITE

De supprimer un poste d'ingénieur à temps plein (35h), un poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à temps plein (35h) et un poste d'adjoint administratif à hauteur de 29h/semaine, celui-ci ayant été remplacé par un poste d'adjoint administratif à 35h/semaine

D'autoriser le président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

-----

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,